

CONSEIL DES PARENTS

des établissements d'accueil du jeune enfant
de la Ville de Metz

Visio-conférence du 16 janvier 2023

Compte rendu



■ Présents :

- LUX Isabelle, Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance, à la famille et à la parentalité
- SOUDIER-SPETZ Isabelle, directrice du Pôle petite enfance
- RAVIER Thierry, directeur adjoint du Pôle petite enfance
- GUIGUES Frédérique, Coordinatrice petite enfance
- Les familles ainsi que les professionnels des EAJE municipaux avaient été invités à participer à ce Conseil des parents en visio-conférence. Une vingtaine de personnes se sont connectées.

1. Ouverture de la séance par Madame LUX

Madame LUX ouvre la séance du Conseil des Parents en adressant à tous ses meilleurs vœux teintés d'optimisme pour 2023.

Elle présente les différents points qui seront abordés lors de cette réunion et son souhait d'associer les familles aux évolutions du pôle petite enfance. Elle revient sur les différents événements que traverse le service abordant notamment les difficultés de recrutement dans le secteur de la petite enfance, la fermeture soudaine en novembre de l'Amphithéâtre ainsi que la perspective d'éventuelles coupures d'électricité cet hiver.

Madame LUX passe la parole à Isabelle SOUDIER -SPETZ, directrice du Pôle petite enfance pour le développement de ces points de l'ordre du jour.

2. La certification AFNOR et l'enquête de satisfaction

Le Pôle petite enfance, l'ensemble des crèches municipales, le Relais petite enfance se sont vu renouveler leur label de certification AFNOR Certi'crèche qui atteste de la qualité d'accueil réservée aux enfants et aux familles et fait la fierté des professionnels.

Mme Isabelle SOUDIER-SPETZ a partagé les résultats de l'enquête de satisfaction qui montrent le regard pertinent et juste que les parents portent sur les problématiques rencontrées face à nos enjeux actuels.

Nous constatons une satisfaction élevée des familles avec plusieurs domaines à la hausse : le retour de l'implication des parents dans les crèches avec la fin de la crise COVID 19, une meilleure connaissance des dispositifs de parentalité, des actions en faveur de l'environnement plus visibles (fontaines à eau, vaisselle en inox, pratique potagère, couches éco-labélisées...)

Afin de développer les actions d'accompagnement des familles, un projet de création d'une « Maison des Bébé » à l'instar des « Maisons des 1000 jours » va voir le jour d'ici la fin de l'année 2023.

La satisfaction sur le délai de réponse à l'attribution des places est en légère baisse due notamment à la réduction du nombre de places d'accueil et à l'augmentation de ce fait de la liste d'attente. Une

réorganisation des commissions d'attribution des places est instaurée en 2023 permettant une meilleure anticipation des inscriptions et un délai de réponse plus en amont.

Certaines remarques sont revenues à plusieurs reprises dans les commentaires des enquêtes notamment concernant les repas servis aux enfants. La qualité des repas répond aux normes en vigueur et à un cahier des charges spécifique, la diversité alimentaire proposée a un rôle essentiel d'éveil aux goûts des enfants.

Certains parents ont exprimé leurs difficultés d'organisation lors des mouvements de grève, la grève est un droit reconnu aux agents territoriaux. L'accueil des enfants répond à des normes d'encadrement réglementaires pouvant parfois amener à des réductions d'ouverture des établissements.

3. Présentation de l'évolution des projets d'établissements et règlements

Suite au Conseil Municipal du 29 septembre 2022, le règlement d'attribution des places et le règlement de fonctionnement ont été tous les deux modifiés.

Le règlement de fonctionnement intègre le nouveau cadre législatif des crèches et la modification des amplitudes d'ouverture des grandes crèches alignées sur le périscolaire qui ouvrent de 7h30 à 18h30 depuis le 02 janvier 2023.

Dans le même temps les crèches ont fait évoluer leurs projets d'établissement en y incluant leur déclinaison des projets municipaux pour répondre aux besoins des enfants et des familles.

Les deux établissements mixtes, qui fonctionnent en Multi-Accueil et Ludothèque, le Château à Metz-Nord et le Tremplin à Borny ont modifié leur fonctionnement à compter du 02 janvier 2023 pour répondre à la demande des familles.

Des travaux ont été réalisés au dernier trimestre 2022 au Château pour permettre l'accueil des enfants en journée continue avec la prise du repas et la sieste.

Dans ces deux établissements, l'accueil des enfants est proposé 4 jours par semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Le mercredi fonctionnera toute la journée en mode Ludothèque.

Le règlement d'attribution des places s'adapte lui aussi aux attentes des familles, il réorganise les commissions d'attribution des places et permet ainsi aux parents des rendez-vous d'inscription et des réponses plus en amont de la date souhaitée de l'accueil.

Ces deux règlements ainsi que les projets d'établissements sont consultables sur le site internet de la ville de Metz.

4. L'évolution des pratiques professionnelles

Le contexte actuel de questionnement des professionnels sur leurs pratiques, les avancées apportées par les neurosciences en matière de petite enfance nous amènent à nous adapter aux besoins des enfants et des parents d'aujourd'hui.

Le Pôle petite enfance a entrepris une démarche participative des équipes vers une évolution des organisations des crèches favorisant les groupes inter-âges, la libre exploration dans les espaces de vie, l'organisation des repas en self, l'organisation des univers de jeux...

Cette réflexion a pour objectif de favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant dans un contexte de sécurité affective et de sérénité tant pour les petits que pour les professionnels auprès d'eux.

5. La gestion des évènements exceptionnels :

- Comme dans de nombreux secteurs, la petite enfance n'échappe pas aux tensions sur le marché de l'emploi des professionnels de crèches. Cette pénurie de professionnels nous contraint à adapter notre offre d'accueil et à revoir les amplitudes d'ouverture des crèches
- La ville de Metz s'est vue contrainte de fermer le bâtiment de l'Amphithéâtre, Multi-Accueil et Ludothèque le 2 novembre 2022 en raison de problèmes bâtimentaires. L'accueil des enfants et des professionnels a été redéployé dans les différentes crèches municipales. Cette réorganisation précipitée a bouleversé les habitudes de tous, petits et des grands ont été accueillis avec bienveillance et soutien dans les autres établissements.
- Avec l'hiver, il est possible que des coupures électriques interviennent. Le Pôle petite enfance a envisagé des mesures pour permettre une éventuelle continuité d'accueil : couvertures, lampes de poches, repas froids, accueils prioritaires... Si nécessaire vous serez informés en temps voulu.

6. Questions et remarques :

- Est-il possible de créer des locaux pour les poussettes dans les crèches : en fonction des espaces disponibles, des aménagements sont prévus dans certaines crèches ainsi que des arceaux pour les vélos
- Est-il toujours possible au vu des disponibilités d'obtenir de l'accueil occasionnel les mercredis ? : Au Château et au Tremplin les mercredis sont dédiés aux activités ludothèque en présence d'un adulte référent. Dans les autres crèches, les accueils du mercredi sont possibles les mercredis en accueil occasionnel en fonction du besoin de la famille et des disponibilités de la crèche
- Un parent souhaite plus de facilité de transport pour les sorties à l'extérieur : les professionnels peuvent prendre les transports en commun ou louer les services d'une société de bus pour un déplacement en plus grand nombre.

La réunion s'est achevée à 19h00.